



**Compte-rendu réunion CHSCT/SS de la météopole
spécial « mutualisation des fonctions support »
du 17 octobre 2014 de 9h à 12h30**

Vos représentants :

Didier BROUQUIERES, titulaire

Caroline MARUEJOULS, suppléante

Isabelle BAPTISTE-GOBIN, experte CFDT

Points abordés :

Une déclaration liminaire qui dérange

Des projets non aboutis, anxiogènes avec une unique certitude : des baisses de personnels

Les effets sur la santé des agents pointés du doigt

Une continuité de service incertaine

La mutualisation des fonctions communication paraît assez bien aboutie

Une déclaration liminaire qui dérange

Une déclaration liminaire intersyndicale est lue par la secrétaire du CHSCT ([ici en lien](#)).

La Directrice du Centre de Toulouse se dit surprise par sa teneur car elle a monté des réunions et des groupes de travail pour organiser la concertation avec les agents mutualisés, également avec leurs représentants au sein des différents CTSS. Elle se dit toutefois favorable à mesurer la volumétrie de la charge de travail des agents concernés. Nous prenons note et attendons.

Un TROED V1 avec la mutualisation étape 2 (fonctions communication, ENM, missions) doit être soumis dans les CTSS concernés et au CTEP de décembre.

DRH/D affirme, par ailleurs, que les projets DT et CNRM de mutualisation des fonctions support ne sont pas bouclés, que les dates de mise en oeuvre ne sont pas arrêtées.

Des projets non aboutis, anxiogènes avec une unique certitude : des baisses de personnels

Les organisations syndicales expliquent de façon unanime que les « projets » non aboutis alimentent les « rumeurs » et les inquiétudes dans les services concernés, ce qui engendre pression et stress.

DRH/D rappelle un postulat de départ : réduire le nombre d'agents de l'établissement car « *on n'a pas le choix* ». Elle reconnaît que la mutualisation des fonctions support entraîne des suppressions de postes progressives. A l'interpellation de la CFDT-Météo, elle indique qu'elle va se pencher sur la confusion des fonctions entre « responsable » et « gestionnaire » formation (le problème se pose aussi à la DRH à St Mandé). La situation de surcharge évoquée par la gestionnaire formation de la DCT ne semble émouvoir que le médecin du travail, beaucoup moins la direction.

Les effets sur la santé des agents pointés du doigt :

Les organisations syndicales font remarquer qu'elles s'inquiètent des risques sur la santé des agents, face aux incertitudes à venir et à la surcharge que les services déjà mutualisés doivent supporter.

Nous enfonçons le clou en mentionnant les effets indirects qui nous ont été rapportés concernant les agents de DP-DCT : insomnies, maux d'estomac, difficultés de concentration, démotivation, etc. Selon nous, la direction ne mesure pas la réalité du mal-être vécu par les agents.

Le médecin du travail expose qu'elle a une classification personnelle du « stress » * et que, selon elle, celui-ci « augmente au sein de la DCT » mais qu'il reste dans des proportions raisonnables, ce qui nous laisse perplexe. Elle évoque des agents dont on va « bousculer les habitudes », ce qui ne nous semble pas refléter la réalité de la situation telle que nous l'avons observée.

- * *niveau 1 = l'agent parle du stress*
- niveau 2 = l'agent a des manifestations de ce stress sur sa santé*
- niveau 3 = l'agent est en souffrance*

Une continuité de service incertaine

Nous appelons l'attention de la direction sur un probable départ du RH/D de la DCT à un moment peu propice (mutualisation acte II en cours). Il nous est répondu que son poste va être ouvert aux catégories A, ce qui ne répond pas à notre question d'une nécessaire « transition » (recouvrement) entre le départ et l'arrivée du futur responsable... Comment les agents restants vont-ils gérer les dossiers avec un effectif de – 2 postes par rapport à début 2014 ? La question reste sans réponse.

Les débats se concentrent également sur la surcharge et l'organisation du pôle « missions ». La direction tente de rassurer les représentants du personnel, sans s'engager sur une inversion de tendance en terme de charge et de complexité pour les agents gestionnaires de ce secteur.

La mutualisation des fonctions communication paraît assez bien aboutie

Enfin, la mutualisation des fonctions communication prévue au 1^{er} janvier 2015 est présentée par le futur responsable de DCT/CDTO. Hormis quelques corrections ou demandes purement formelles, les documents d'organisation ou propositions d'affectations des bureaux n'appellent pas de commentaire particulier, le projet semblant bien abouti au contraire de celui des fonctions « RH », « finances » et « logistique ».